

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision	
BOD/AV/2024/10-01	<p>Paramètres stratégiques relatifs à un financement pour la transformation du système en faveur d'Haïti</p> <p>Le Conseil d'administration</p> <ol style="list-style-type: none">Prend note de l'évaluation par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à une transformation du système en Haïti, notamment de ceux assortis d'une priorité élevée, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/10 DOC 01.Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat d'Haïti, reproduit à l'annexe 4.Invite Haïti à présenter une requête de financement pour la transformation du système à concurrence de 25 280 000 dollars et proroge au 31 mai 2025 la date limite de dépôt de cette requête, conformément à la décision FRC/2021/09-01, et selon les paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1, avec en option un complément de 6 320 000 dollars, dont le décaissement est subordonné à une décision du Conseil du GPE reconnaissant la réalisation des déclencheurs de l'allocation complémentaire.Approuve les déclencheurs proposés par Haïti (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder à une partie de l'allocation complémentaire.	
Tableau 1 - Résumé des paramètres stratégiques et recommandations d'allocation du Secrétariat (montants en USD)		
a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système (STG)	31 600 000
b.	Allocation STG subordonnée à la réalisation de déclencheurs – 20 % du STG total	6 320 000
c.	Facteurs favorables de priorité élevée et conditions d'accès à une allocation complémentaire <ul style="list-style-type: none">Données et éléments factuels	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ déclencheur 1 : d'ici à la fin décembre 2025, réalisation selon les normes de qualité internationale et publication d'un annuaire statistique incluant les données recueillies en 2024 sur l'éducation préscolaire, de base et secondaire (3 160 000 USD) ; ○ déclencheur 2 : d'ici à la fin décembre 2026, le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) établira et diffusera, par le biais du centre permanent d'évaluation (CPEV), un premier rapport d'analyse de la performance des élèves aux examens officiels de neuvième année du cycle fondamental et de sixième année du cycle secondaire afin de fournir des informations pertinentes sur les élèves, les enseignants et les conditions d'apprentissage (3 160 000 USD). ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation 						
d.	<p>Domaines d'action des financements du GPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • réforme des programmes d'études du préscolaire au secondaire visant à assurer la continuité d'une éducation inclusive et de qualité ; • activités complémentaires visant à assurer la continuité des apprentissages et du bien-être des enfants compte tenu du contexte de fragilité. 						
<p>BOD/AV/2024/10-02</p>	<p>Paramètres stratégiques du financement pour la transformation du système en faveur de la Guinée-Bissau</p> <p>Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conformément au document BOD/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à la transformation du système de la Guinée-Bissau, y compris ceux jugés hautement prioritaires, et de l'examen réalisé par le Secrétariat dont il est fait état dans l'Annexe 3 du document BOD/AV/2024/10 DOC 02. 2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec la Guinée-Bissau, dont il est fait état dans l'annexe 4. 3. Invite la Guinée-Bissau à présenter au plus tard le 31 mai 2025 une requête de financement pour la transformation du système pour un montant n'excédant pas 5,71 millions de dollars, en référence au document FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE et présentés au tableau 1. <table border="1" data-bbox="423 1661 1536 1852"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="423 1661 1536 1759">Tableau 1 - Résumé des paramètres stratégiques et recommandations d'allocation du Secrétariat (montants en USD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="423 1759 500 1852">a.</td> <td data-bbox="500 1759 1295 1852">Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système</td> <td data-bbox="1295 1759 1536 1852">5 710 000</td> </tr> </tbody> </table>	Tableau 1 - Résumé des paramètres stratégiques et recommandations d'allocation du Secrétariat (montants en USD)			a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	5 710 000
Tableau 1 - Résumé des paramètres stratégiques et recommandations d'allocation du Secrétariat (montants en USD)							
a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	5 710 000					

	b.	<p>Facteurs favorables hautement prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Planification sectorielle, politique et suivi sensibles au genre ○ Volume, équité et efficacité du financement national des dépenses publiques d'éducation
	c.	<p>Domaine d'action des financements du GPE :</p> <p>Améliorer l'offre et la demande en matière d'accès, de rétention et d'efficacité interne des écoles pour les enfants du préscolaire au troisième cycle de l'éducation de base, avec qualité et inclusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès, la rétention et l'efficacité interne dans les établissements scolaires ; • Améliorer la qualité en mettant l'accent sur des pratiques d'enseignement plus efficaces et sur l'évaluation des élèves ; • Améliorer la gouvernance du système éducatif à l'échelle centrale et régionale et au niveau des écoles.